

LUNDI LE 12 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil lundi le 12 décembre 2011 à 20 heures. L'assemblée est présidée par son honneur le maire M. Serge Rivest. Sont également présents mesdames les conseillères Chantal Gaudet, Ghislaine Pomerleau et messieurs les conseillers Sylvain Loyer, Jean Bourgeois, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Était aussi présente Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2011
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2011
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2011
4. Présentation des comptes
 - 4.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
5. Administration
 - 5.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012
 - 5.2 Fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes
 - 5.3 Déjeuner des citoyens et des élus
 - 5.4 Rémunération des employés pour l'année 2012
6. Période de questions
7. Correspondances
 - 7.251 Biblio du Centre du Québec / Contribution 2012
 - 7.252 EBI environnement / Parc de récupération 2012
 - 7.253 Cotisation annuelle 2012 / FQM
 - 7.258 Le Club de soccer A.S. Nouvelle-Acadie / Prêt de la patinoire
8. Réglementation
 - 8.1 Adoption du projet de règlement numéro 2011-363 intitulé «Règlement relatif au traitement des élus municipaux»
9. Loisirs et culture
10. Sécurité publique
 - 10.1 Demande de réduction de la vitesse sur le rang de l'Église / Ministère des Transports
 - 10.2 Adoption de la version finale corrigée du «Schéma de couverture de risques en sécurité incendie» (SCRSI)
 - 10.3 Embauche d'un pompier volontaire
11. Transport routier
 - 11.1 Demande de subvention / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
12. Hygiène du milieu
13. Urbanisme et mise en valeur du territoire
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. PRIÈRE

L'assemblée débute par la prière d'usage.

2011-246

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Ghislaine Pomerleau
Appuyé par Mme Chantal Gaudet

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour ci-dessus pré cité soit :

Adoptée.

2011-247

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le
procès-verbal, dispense de lecture est donnée
à la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 novembre 2011
tel que rédigé.

Adoptée.

2011-248

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le
procès-verbal, dispense de lecture est donnée
à la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 22 novembre 2011
tel que rédigé.

Adoptée.

2011-249

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le
procès-verbal, dispense de lecture est donnée
à la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2011
tel que rédigé.

Adoptée.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES

2011-250

4.1 LISTE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Chèques	Noms	Détails	Montant
201100601	Fabrique de St-Liguori	Aide financière rés. 2011-234	911,40 \$
201100602	Centre hébergement St-Liguori	Commandite rés. 2011-232	250,00 \$
201100603	Société ass. automobile Québec	Immatriculation véhicule	321,25 \$
201100604	Syndicat producteurs bois Québec	Renouvellement du certificat	20,00 \$
201100605	Petite caisse	Diverses dépenses	138,71 \$
201100606	Marché des rapides	Essence voirie et incendie	1 233,34 \$
201100607	Hydro-Québec	Électricité aqueduc	1 812,34 \$
201100608	Communications voirie	Communications voirie	42,57 \$
201100609	Hydro-Québec	Électricité bureau mun. garage etc.	1 023,03 \$
201100610	Rogers AT&T	Communications service incendie	96,46 \$
201100611	Bell réclamation	Travaux infrastructures	327,50 \$
201100612	L'Industrielle Alliance	Assurance collective employés	1 851,84 \$
201100613	Petite caisse	Diverses dépenses	156,77 \$
201100614	Sintra inc.	Réfection rang Rivière Côté Nord	85 963,79 \$
		Total chèques du mois	94 149,00 \$
201100615	Buro Plus Martin	Fournitures de bureau	620,05 \$
201100616	Produits Sany inc.	Produits nettoyeurs	88,00 \$
201100617	Bell Canada	Communications bibliothèque	83,30 \$
201100618	Caisse populaire Saint-Liguori	Déductions salariales employés	6 282,76 \$
201100619	Fonds de l'information	Mutations	24,00 \$
201100620	Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	756,63 \$
201100621	EBI Environnement inc.	Collectes des GMR	16 217,96 \$
201100622	Excavation Denis Desmarais	Travaux infrastructures voirie	1 461,09 \$
201100623	Chantal Gaudet	Achats revitalisation village	91,34 \$
201100624	J.P. Racette inc.	Entretien véhicule voirie	84,23 \$
201100625	La COOP Profid'or	Travaux infrastructures voirie	1 214,46 \$
201100626	L'Inspecteur canin inc.	Constats d'infraction	91,14 \$
201100627	Biolab inc.	Analyse eau aqueduc	137,29 \$
201100628	Sintra inc.	Asphalte froide	305,32 \$
201100629	Office municipal d'habitation	Contribution financière rés. 2011-231	6 284,00 \$
201100630	Lanauco Ltée	Travaux infrastructures voirie	663,61 \$
201100631	Patrick Morin inc.	Entretien et achats divers	101,98 \$
201100632	Chèque annulé		0,00 \$
201100633	Éditions Yvon Blais	Fournitures de bureau	102,80 \$
201100634	Centre Location Dupuis	Équipement service incendie	27,29 \$
201100635	Les Services EXP inc.	Honoraires professionnels (laboratoire)	484,18 \$
201100636	Serge Daigle électricien	Réparation lumières de rues	358,85 \$
201100637	Hydraulique B.R. inc.	Entretien et réparation véhicule voirie	36,04 \$
201100638	Aéro-feu Ltée	Équipement service incendie	327,37 \$
201100639	Club de golf Montcalm	Entretien terrain de soccer	427,22 \$
201100640	Mun. Saint-Charles-Borromée	Formation service incendie	1 250,00 \$
201100641	Location Coutu inc.	Équipement véhicule voirie	45,57 \$
201100642	Graymont inc.	Travaux infrastructures voirie	152,92 \$
201100643	Morin électronique enr.	Entretien équipement service incendie	113,93 \$
201100644	Wolseley	Entretien réseau aqueduc	310,40 \$
201100645	Xerox Canada Ltée	Fournitures de bureau	267,43 \$
201100646	Entreprises A. Laporte et Fils inc.	Équipement véhicule voirie	274,56 \$
201100647	Les Services EXP inc.	Honoraires professionnels (ingénierie)	8 943,61 \$
201100648	Asphalte Lanaudière	Asphaltage voirie	17 117,17 \$
201100649	Le Réseau mobilité plus	Communications service incendie	115,24 \$
201100650	Chèque annulé		0,00 \$
201100651	Signalisation de l'Estrie inc.	Panneaux de signalisation voirie	220,68 \$
201100652	Automir inc.	Entretien et réparation véhicule voirie	421,52 \$
201100653	Michèle Henri	Entretien ménager	400,00 \$

201100654	Dazé et associés	Honoraires professionnels	1 253,32 \$
201100655	Édith Chevrette	Programme subvention couches coton	100,00 \$
201100656	Leblanc illuminations Canada	Revitalisation du village	4 759,81 \$
		Total	72 017,07 \$
	Salaire du conseil		2 870,82 \$
	Salaire des employés		15 904,48 \$
	Salaire des pompiers		0,00 \$
	Total des salaires	Total	18 775,30 \$
		Grand total	184 941,37 \$

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à les payer pour un montant de 184 941,37 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2011-251

5.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012 qui débiteront à 20 heures :

- lundi le 16 janvier
- lundi le 12 mars
- lundi le 14 mai
- lundi le 9 juillet
- lundi le 10 septembre
- lundi le 12 novembre
- lundi le 13 février
- mardi le 10 avril
- lundi le 11 juin
- lundi le 13 août
- mardi le 9 octobre
- lundi le 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

2011-252

5.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant le temps des fêtes soit du 24 décembre 2011 au 8 janvier 2012 inclusivement.

Adoptée.

2011-253

5.3 DÉJEUNER DES CITOYENS ET DES ÉLUS

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 700 \$ pour un déjeuner avec les citoyens de la municipalité qui aura lieu le dimanche 8 janvier 2012.

Adoptée.

2011-254

5.4 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori fixe les salaires des employés pour l'année 2012 selon la liste en annexe.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Rivest, maire, répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

7. CORRESPONDANCE

2011-255

7.251 BIBLIO DU CENTRE DU QUÉBEC / CONTRIBUTION 2012

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Sylvain Loyer

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une dépense de 11 543,15 \$ (taxes applicables incluses) pour la contribution municipale au CRSBP du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Biblio du Centre du Québec). Cette dépense sera déboursée en janvier 2012.

Adoptée.

2011-256

7.252 EBI ENVIRONNEMENT / ÉCO-PARC 2012

Il est proposé par Mme Ghislaine Pomerleau
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une dépense de 8 100 \$ (taxes applicables non incluses) pour le Éco-Parc de EBI Environnement pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2012.

Adoptée.

2011-257

7.253 COTISATION ANNUELLE 2012 / FQM

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par Mme Chantal Gaudet

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une dépense de 1 542,89 \$ (taxes applicables non incluses) pour la cotisation annuelle 2012 à la Fédération québécoise des municipalités. Cette dépense sera déboursée en janvier 2012.

Adoptée.

2011-258

7.258 LE CLUB DE SOCCER A.S. NOUVELLE-ACADIE / PRÊT DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Club de Soccer A.S. Nouvelle-Acadie, demande la permission afin d'utiliser la patinoire municipale lors de la fin semaine du 12 au 15 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le club organise un tournoi de hockey 4 vs 4 qui servira à amasser des fonds pour l'équipe senior des Celtiks de St-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer A.S. Nouvelle-Acadie s'engage à remettre la patinoire dans un très bon état et effectuer le ménage des locaux qu'ils utiliseront;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise le prêt de la patinoire municipale au Club de soccer A.S. Nouvelle-Acadie pour la fin de semaine du 12 au 15 janvier 2012.

Adoptée.

8. RÉGLEMENTATION

2011-259

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-363 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T--11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de la municipalité de Saint-Liguori est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 14 novembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2011-363 soit adopté :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2000-302 et ses amendements.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2012 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12 155.66\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 051.89 \$:

Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement seront indexées à la hausse, selon l'indice du coût de la vie, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-260

10.1 DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE RANG DE L'ÉGLISE/ MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- CONSIDÉRANT QUE des citoyens qui demeurent sur le rang de l'Église demandent à la municipalité de réduire la limite de vitesse de 70 km à 50 km et ce, en partant du domaine Grenier jusqu'à l'école où la limite est de 30 km;
- CONSIDÉRANT QUE les enfants qui y prennent l'autobus scolaire ou qui marchent le long de cette route pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison seraient beaucoup plus en sécurité;
- CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens qui y circulent à pied serait également plus assurée, puisque cela devient presque périlleux de marcher jusqu'au village;
- CONSIDÉRANT QUE cela faciliterait également la sortie des autos situées dans cette zone puisque la circulation est rapide et assez intense;
- CONSIDÉRANT QUE cela serait certainement un incitatif pour que les automobilistes réduisent leur vitesse aux abords du village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette
Appuyé par M. Sylvain Loyer

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori demande au ministère des Transports de réduire la vitesse de 70 km à 50 km sur le rang de l'Église partant du domaine Grenier jusqu'à l'école où la limite de vitesse est de 30 km.

Adoptée.

2011-261

**10.2 ADOPTION DE LA VERSION FINALE CORRIGÉE DU
«SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE» (SCRSI)**

- CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;
- CONSIDÉRANT QUE par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;
- CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois
Appuyé par M. Claude Bélisle

Que le conseil adopte, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et l'approbation du directeur général, la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI).

Que le conseil informe le ministère de la Sécurité publique que la municipalité de Saint-Liguori est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre sur son territoire.

Adoptée.

2011-262

10.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori embauche monsieur Jimmy Milot à titre de pompier volontaire. Le tout suivant le salaire convenu à la résolution 2010-032 et les conditions de travail énoncées aux termes de la résolution 1984-74.

Adoptée.

11. TRANSPORT ROUTIER

2011-263

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION / AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par M. Claude Bélisle
Appuyé par M. Sylvain Loyer

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori approuve la dépense nette de 16 365,92 \$ pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée du rang Double et par la même résolution demande la subvention de 12 250 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Double dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Rivest, maire, répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2011-264

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (20 h 50).

Adoptée.

M. Serge Rivest
Maire

Mme Édith Gagné
Secrétaire-trésorière, DG.